



Par dépôt électronique et poste

Le 17 novembre 2017

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité
Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre dossier : R051991 JOT

Monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), fait suite à la décision D-2017-118 rendue dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Le Distributeur désire aviser la Régie que malgré l'ensemble des efforts déployés, il ne sera pas en mesure de déposer le nouveau texte des Conditions de service reflétant les ordonnances émises dans la décision D-2017-118 aujourd'hui tel que prévu. Le Distributeur estime néanmoins pouvoir déposer celui-ci au plus tard lundi le 20 novembre 2017 en fin de journée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)